

RAPPORT  
AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

**RAPPORT 21/74/03/VET**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES, DE LA SANTE ET DE L'INCLUSION -SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Subventions attribuées aux associations et établissements développant des projets de santé publique -Hors Libéralités - Budget Primitif 2021 - 3ème répartition.  
21-37550-DSSI**

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En 2021, la Ville de Marseille s'engage dans une véritable politique de santé publique construite autour d'axes majeurs :

- améliorer la prévention et l'accès aux soins ;
- agir auprès des populations fragiles ou vulnérables ;
- agir pour la santé des femmes ;
- favoriser l'activité physique pour tous et adaptée ;
- promouvoir la santé-environnement.

L'épidémie de Covid-19 qui frappe notre pays, touche encore plus durement les populations les plus fragiles. Ainsi la Ville de Marseille souhaite accompagner les projets et actions sur certaines thématiques prioritaires comme l'infection au VIH/Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles, les addictions, les conduites à risques adolescentes, la santé mentale, la santé nutritionnelle, les inégalités de santé.

La Ville de Marseille est également impliquée dans divers domaines tels que la santé environnementale, la couverture vaccinale, l'éducation à la santé, et auprès d'associations développant des actions de recherche, de solidarité, d'aide et d'accompagnement des malades.

Des principes forts déterminent l'engagement de la Ville : le respect de l'intégrité et de la dignité des personnes, la nécessaire solidarité, le soutien aux acteurs locaux et la concertation.

La Ville de Marseille est animée par le souci de développer des programmes de santé publique ancrés sur son territoire et conduits dans un cadre concerté avec l'État, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'ensemble des partenaires locaux.

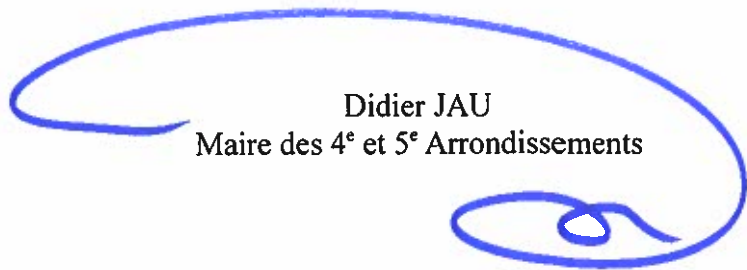
C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
DELIBERE

**ARTICLE 1** Est attribuée la subvention suivante à l'association intervenant dans le champ de la santé publique :

Ligue de l'Enseignement FAIL 13 13005 Action « Au cœur de la cité – Prévention et promotion de la santé 2021 »	10 000 €
---	----------

Didier JAU  
Maire des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements



# RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES, DE LA SANTE ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Subventions attribuées aux associations et établissements développant des projets de santé publique - Hors Libéralités - Budget Pimitif 2021 - 3ème répartition.**

21-37550-DSSI

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe en charge de l'Action municipale pour une ville plus juste, plus verte et plus démocratique, la Santé Publique, la Promotion de la Santé, le Sport Santé, le Conseil Communal de Santé, les Affaires Internationales et la Coopération, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En 2021, la Ville de Marseille s'engage dans une véritable politique de santé publique construite autour d'axes majeurs :

- améliorer la prévention et l'accès aux soins ;
- agir auprès des populations fragiles ou vulnérables ;
- agir pour la santé des femmes ;
- favoriser l'activité physique pour tous et adaptée ;
- promouvoir la santé-environnement.

L'épidémie de Covid-19 qui frappe notre pays, touche encore plus durement les populations les plus fragiles, ainsi la Ville de Marseille souhaite accompagner les projets et actions sur certaines thématiques prioritaires comme l'infection au VIH/Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles, les addictions, les conduites à risques adolescentes, la santé mentale, la santé nutritionnelle, les inégalités de santé.

La Ville de Marseille est également impliquée dans divers domaines tels que la santé environnementale, la couverture vaccinale, l'éducation à la santé, et auprès d'associations développant des actions de recherche, de solidarité, d'aide et d'accompagnement des malades.

Des principes forts déterminent l'engagement de la Ville : le respect de l'intégrité et de la dignité des personnes, la nécessaire solidarité, le soutien aux acteurs locaux et la concertation.

De nombreux intervenants, professionnels, institutionnels et associatifs contribuent à la construction de cette politique locale par le biais des projets qu'ils initient et développent, en lien avec les thématiques et axes sus-cités et pour lesquels la Ville de Marseille apporte son soutien.

La Ville de Marseille est animée par le souci de développer des programmes de santé publique ancrés sur son territoire et conduits dans un cadre concerté avec l'État, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'ensemble des partenaires locaux.

Cet engagement partenarial volontaire de notre collectivité se traduit notamment dans le Contrat Local de Santé qui définit les axes stratégiques et les programmes d'actions communs en matière de politique locale de santé entre la Ville, l'ARS PACA et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et dans le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) qui réunit des élus, des partenaires institutionnels, des professionnels des secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux, des représentants de la Police, de la Justice, des bailleurs sociaux, des associations d'usagers et de familles ainsi que des chercheurs. Le CLSM développe une politique forte d'actions autour de trois axes : la gestion des situations complexes et/ou de crise, l'insertion des personnes en situation de handicap psychique dans la cité notamment l'insertion par le logement/hébergement, la qualification et la mise en réseaux des professionnels.

La Ville de Marseille se réserve toutefois le droit et l'autonomie de soutenir tout projet qui ne s'inscrirait pas, aujourd'hui, dans ces cadres institutionnels, mais qui aurait un intérêt communal de santé publique. En effet, la proximité avec les besoins, éventuellement spécifiques de nos concitoyens, et la nécessité de pouvoir initier des projets innovants, demeurent des éléments fondamentaux d'une politique locale de santé publique que la municipalité souhaite continuer à promouvoir.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LA LOI N° 2000-321 DU 12 AVRIL 2000 RELATIVE AUX DROITS DES  
CITOYENS DANS LEURS RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS  
COMPLETEE PAR LE DECRET N° 2001-495 DU 6 JUIN 2001 RELATIF À LA  
TRANSPARENCE FINANCIERE DES AIDES OCTROYÉES PAR LES PERSONNES  
PUBLIQUES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Sont attribuées les subventions suivantes aux associations ou établissements intervenant dans le champ de la santé publique :

**Montants en Euros**

<b>Association de la Maison de Santé Pluri-Professionnelle Peyssonnel</b> 13003 00009341 Action «Projet Médiation et Interprétariat en santé – 2021»	4 000 Euros
<b>Auto Support d'Usagers et ex usagers de Drogues</b> <b>« ASUD MARS SAY YEAH »</b> 13003 00009279 Action « Action du CAARUD ASUD Mars Say Yeah en 2021 »	25 000 Euros

**BUS 31/32**

13003

00009281

Action

« Plus Belle La Nuit (PBLN) - 2021 »

**Centre Social de la Capelette**

13010

00009144

Action

« Point Ecoute Santé 10ème - 2021 »

4 000 0 Euros

**Centre Social Mer et Colline**

13008

00008953

Action

« Prévention Santé - 2021 »

2 000 0 Euros

**Centre Social Saint-Gabriel, Canet, Bon Secours**

13014

00009146

Action

« Dynamique Santé - 2021 »

2 000 0 Euros

**Centre Social Saint-Just La Solitude**

13014

00009147

Action

« Action Santé Mentale - 2021 »

3 000 0 Euros

**Collectif Santé Jeunes Du Pays Aubagnais**

13400

00009282

Action

«Améliorer la santé des jeunes du territoire Grand Sud Huveaune – 2021»

10 000 0 Euros

**EPISEC**

13013

00009150

Action

« Nutrition et Sport MPT Croix Rouge Château Gombert EPISEC - 2021 »

4 000 0 Euros

**Groupe SOS Solidarités – Ex PSA**

13001

00009283

Action

«Programme d'échanges de seringues dans le cadre de la réduction des risques et des dommages chez les usagers de drogues injecteurs de substances psychoactives - 2021»

32 000 0 Euros

**Ligue de l'Enseignement FAIL 13**

13005

00009293

Action

« Au cœur de la cité – Prévention et promotion de la santé 2021 »

10 000 0 Euros

	21-37550-DSSI VET
<b>Médecins du monde</b>	13 0 00 Euros
13003	
00009280	
Action	
«Centre d'Accueil, de Soins et d'Orientations de Marseille (CASO) – 2021»	
<b>Prospective et Coopération</b>	10 0 00 Euros
13001	
00009318	
Action	
« Vers une meilleure santé sexuelle chez les femmes immigrées à Marseille 2021 »	
<b>RESEAUX 13</b>	2 0 00 Euros
13013	
00009153	
Action	
« Questions de Réseaux - 2021 »	
<b>RESEAUX 13</b>	2 0 00 Euros
13013	
00009151	
Action	
« Jeunes animateurs encadrant : Addictions, appropriation et Prévention - 2021 »	
<b>Sport Initiative Et Loisir Bleu - « SIEL Bleu »</b>	4 0 00 Euros
13003	
00009154	
Action	
« Programme Kapa, Cancer et Activités, Physique Adaptées à Marseille - 2021 »	
<b>Groupement de Coopération Sociale GCS Galilé</b>	6 0 00 Euros
13003	
00009323	
Action	
"Projet intermédiation locative, santé mentale"	
<b>Groupement Coordination Santé Mentale et Habitat - CMSMH-GCSMS</b>	20 0 00 Euros
13012 Marseille	
00009342	
Action	
« Réseau de Santé Mentale et Logement (RSML) »	

**ARTICLE 2**

Sont approuvées les conventions ci-annexées conclues avec les associations et établissements. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

**ARTICLE 3**

Le montant de la dépense, cent quatre vingt dix huit mille Euros (198 000 Euros) sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2021, géré par la Direction des Solidarités, de la Santé et de l'Inclusion – Service de la Santé Publique et des Handicapés – Code Service 30703.

**Vu et présenté pour son enrôlement  
à une séance du Conseil Municipal  
MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DE  
L'ACTION MUNICIPALE POUR UNE VILLE  
PLUS JUSTE, PLUS VERTE ET PLUS  
DÉMOCRATIQUE, LA SANTÉ PUBLIQUE, LA  
PROMOTION DE LA SANTÉ, LE SPORT, LA SANTÉ,  
LE CONSEIL COMMUNAL DE SANTÉ, LES  
AFFAIRES INTERNATIONALES ET LA  
COOPÉRATION  
Signé : Michèle RUBIROLA**